

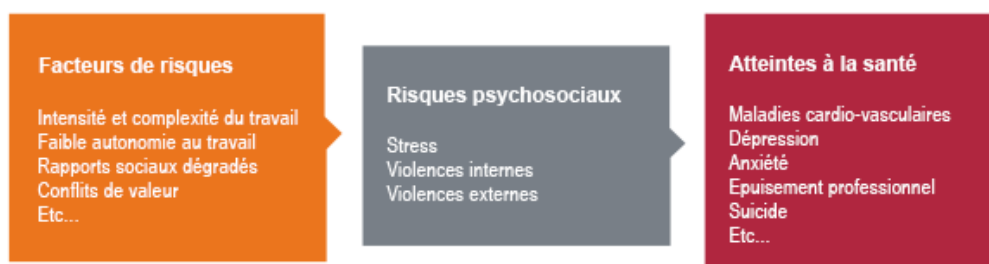
Les risques psychosociaux recouvrent **les risques rencontrés dans la sphère professionnelle qui peuvent porter atteinte à la santé mentale des individus, voire à leur intégrité physique.**

Ils sont liés à l'organisation du travail et aux relations de travail : ils découlent de l'interaction entre individus, et de l'interaction entre l'individu et son travail.

Le terme « risques psychosociaux » regroupe les situations de stress, de violence au travail dont le harcèlement.

L'origine des RPS est plurifactorielle. Les déterminants peuvent ainsi être regroupés en 6 grandes familles (Gollac & Bodier, 2011) :

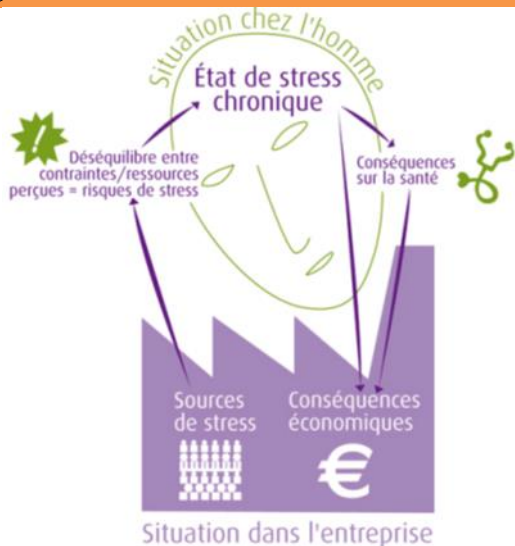
- L'intensité et le rythme de travail
- Les exigences émotionnelles
- L'autonomie
- Les relations au travail
- Les conflits de valeurs
- L'insécurité de la situation de travail



Source : INRS (2018)



EFFETS SUR LA SANTÉ



Source INRS

Si la situation stressante se prolonge dans le temps, les symptômes (troubles du sommeil, anxiété, difficultés de concentration, douleurs gastriques...) s'aggravent et peuvent aboutir à des altérations de la santé parfois irréversibles :

- Accidents vasculaires cérébraux, maladies cardiaques et coronariennes,
- Troubles MusculoSquelettiques (TMS),
- Troubles anxieux et dépressions,
- Suicide (certains ont été reconnus en accident de travail et en maladie à caractère professionnel)
- ...



CONSEILS DE PRÉVENTION (liste non exhaustive)

- **Agir sur l'organisation du travail** : ajustement de la charge de travail, clarification et répartition des missions, des tâches, des responsabilités...
- **Agir sur le collectif de travail** : temps d'expression du personnel, mise en discussion des règles de fonctionnement, de la répartition des tâches...
- **Agir sur le sens du travail** : explication sur les objectifs et tâches, échanges sur les critères de qualité, équilibre exigences/qualité...
- **Agir sur la reconnaissance** : formations, évolutions, intégration dans l'évaluation...
- **Agir sur le management** : adaptation de la charge de travail des managers, soutien et écoute des collaborateurs, formation de l'encadrement à la conduite de projet,...
- **Agir sur l'ergonomie des postes** : réduction des postures contraignantes, matériel adapté, aménagements des espaces de travail...
- **Agir sur l'autonomie des salariés** : marges de manœuvre, prises d'initiative, valorisation et développement du savoir-faire



VOUS ÊTES ADHÉRENT, AST 25 VOUS CONSEILLE

SUIVI MEDICAL PAR UN PROFESSIONNEL DE SANTE

OUTILS DE SENSIBILISATION : [mémo](#)

INTERVENTIONS PLURIDISCIPLINAIRES : actions de sensibilisation auprès des employeurs, de l'encadrement et des représentants du personnel. **Intervention du psychologue du travail en collaboration avec l'équipe médicale** (études des situations de travail dégradées et recommandations, accompagnement méthodologique pour la prévention des RPS...).



BASE RÉGLEMENTAIRE ET NORMATIVE

CODE DU TRAVAIL

[Article L4121-1](#)

En France, seul un juge peut qualifier une situation de harcèlement : articles L1152-1 à 6 ; L1153 ; L1154 ; L1155-2

NORMES

Transcription en droit français des accords européens de 2004 et 2006

- L'accord national sur le stress au travail du 2 juillet 2008
- L'accord sur le harcèlement et la violence au travail du 26 mars 2010.



POUR ALLER PLUS LOIN

<https://www.inrs.fr> : ED 6349;ED 6403 (rps-du); Outil "faire le point"; ...

<http://www.anact.fr/>

Guide d'aide à la prévention : le syndrome d'épuisement professionnel ou burnout. (INRS, ANACT, Ministère du travail)